

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre janvier à 19 h 30, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos sous la présidence de Madame BOURGADE, Présidente du CCAS.

Étaient présents :

5 - Membres élus : Mmes Laurence BOURGADE, Marie-Nicole FERNANDEZ, Mrs Jean-Marc HEINTZ, Nicolas REGNIER, Jean-Michel BENESSE

7 - Membres nommés : Mmes Chrystelle GUERIN, Ingrid GERVAIS, Caroline DUFAURE, Sandrine FLAGEL, Muriel DARRIET, Mrs Pierre LAMBEL, Jacques LIORET

2 - Pouvoirs : Mme Vanessa DIAZ à Mme Laurence BOURGADE
Mme Gaëlle RIEU à Mme Marie-Nicole FERNANDEZ

1 - Excusée : Mme Catherine BIGOT

1 - Retard : Mme Muriel DARRIET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Nicole FERNANDEZ

Ordre du jour :

1. Présentation des membres nommés
2. Election du Vice-président (Délib. 2018-01-01)
3. Délégation de fonctions au Président du CCAS (Délib. 2018-01-02)
4. Délégation de fonctions au Vice-président du CCAS (Délib. 2018-01-03)
5. Attribution d'indemnité de conseil aux Trésoriers (Délib. 2018-01-04)
6. Annulation d'un solde d'aide remboursable en cours (Délib. 2018-01-05)
7. Règlement intérieur du CCAS (Délib. 2018-01-06)
8. Régularisation d'une aide accordée (Délib. 2018-01-07)
9. Questions diverses
 - Maintien ou suppression de la commission permanente du CCAS
 - Repas des aînés 2018 et orientation des manifestations du CCAS
 - Bilans des manifestations 2017
 - Point sur le compte administratif 2017

1 – Présentation des membres nommés :

Après que chacun des membres se soit présenté, Madame BOURGADE expose à l'assemblée les modalités du fonctionnement du C.C.A.S. et rappelle la confidentialité des débats.

Madame la Présidente, Laurence BOURGADE rappelle que les membres du CCAS sont constitués par moitié, de **sept membres élus** :

- Mme DIAZ Vanessa
- Mme FERNANDEZ Marie-Nicole
- Mme BIGOT Catherine
- Mme RIEU Gaëlle
- M HEINTZ Jean-Marc
- M REGNIER Nicolas

- M BENESE Jean-Michel

L'autre moitié, par **sept membres nommés** par le maire, en l'absence de candidatures parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

- Mme GUERIN Chrystelle
- Mme GERVAIS Ingrid
- Mme DARRIET Muriel
- Mme DUFAURE Caroline
- Mme FLAGEL Sandrine
- M LIORET Jacques
- M LAMBEL Pierre

Mme GUERIN est représentante de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et travailleur social dans une grande collectivité. Son expérience professionnelle permettra d'apporter une expertise professionnelle sur certains dossiers.

2 – Election du Vice-Président (Délib. 2018-01-01)

Madame la Présidente propose de désigner **Madame FERNANDEZ Vice-Présidente du CCAS** afin d'assurer la continuité dans la gestion du CCAS, en l'absence du Président :
Cette proposition est **adoptée** à l'unanimité.

3 – Délégation de fonctions au Président du CCAS (Délib. 2018-01-02)

Madame BOURGADE expose les conditions d'attributions de certaines aides (bons alimentaires, d'essence) qui doivent être donnés dans l'urgence. Madame BOURGADE demande à pouvoir signer les bons, dont le montant maximum doit être fixé.

Toutes les demandes d'aide seront évoquées lors des conseils d'administration.

Arrivée de Madame DARRIET.

Madame BOURGADE engage les membres du conseil d'administration à voter les montants des prestations.

- L'attribution des prestations à hauteur de **100 €** (exemple : Bons alimentaire, essence)
- La préparation, passation, exécution des marchés de fournitures et de services qui peuvent être régulièrement passés de gré à gré, en raison de leur montant. Montant maximum fixé à **500 €**
- L'exercice, au nom du CCAS, des actions en justice

Le conseil d'administration **arrête** à l'unanimité les délégations de fonctions au Président du C.C.A.S.

4 – Délégation de fonctions au Vice-Président du CCAS

Madame BOURGADE indique que les délégations de fonctions du Vice-Président sont les mêmes que celles du Président.

- L'attribution des prestations à hauteur de **100 €** (exemple Bon Alimentaire)
- La préparation, passation, exécution des marchés de fournitures et de services qui peuvent être régulièrement passés de gré à gré, en raison de leur montant. Montant maximum fixé à **500 €**
- L'exercice, au nom du CCAS, des actions en justice

Le conseil d'administration **arrête** à l'unanimité les délégations de fonctions au Vice-Président du C.C.A.S.

5 – Attribution d'indemnité de conseil aux Trésoriers (Délib. 2018-01-04)

Madame BOURGADE expose au conseil d'administration qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et d'établissements publics.

Le décompte de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au titre de l'année 2017 est de pour :

Monsieur Jean-François LAPAQUELLERIE, trésorier de Castres-Gironde, gestion de 180 jours soit
Brut : 29.40 €
Net : 26.81 €

Monsieur Daniel ARMENGAUD, Trésorier à Castres-Gironde, gestion de 180 jours soit
Brut : 29.40 €
Net : 26.81 €

Le conseil d'administration décide avec 13 voix pour et 1 abstention (Mme GERVAIS) de leur allouer pour la période de leur gestion de conseil, l'indemnité au taux plein, conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel susvisé soit :

Monsieur Jean-François LAPAQUELLERIE : 26.81 € et Monsieur Daniel ARMENGAUD : 26.81 €

Une question est cependant posée :

L'attribution d'indemnité de conseil aux trésoriers est-elle obligatoire ?

Une consultation sera effectuée par M. HEINTZ pour connaître les conseils que peut prodiguer le Trésorier au CCAS.

6 – Annulation d'un solde d'aide remboursable en cours

Madame BOURGADE présente aux membres du CCAS, l'aide remboursable qui avait été attribuée à M. S. pour le paiement de la réparation d'une fuite d'eau, pour la somme de 1044 €.

A ce jour, ont été remboursés les titres :

N° 2 – N° 4 – N° 5 pour une somme totale de 450 €

Suite au décès de M. S., les titres suivants émis, N° 9, 10 et 13 pour la somme totale de **450 €** n'ont pas été réglés ainsi que la somme de **144 €** restant à titrer.

La dette s'élève à 594 €.

Il est évoqué la situation des deux enfants majeurs de M. S., non solvables.

Considérant le contexte, Madame BOURGADE propose un effacement de la dette pour le solde restant, ainsi que l'annulation des titres émis en attente de règlement.

Le conseil d'administration **décide** à l'unanimité de prendre en charge la dette de 594 €.

7 – Règlement intérieur du CCAS (Délib. 2018-01-06)

La validation du règlement intérieur du CCAS est supprimée de l'ordre du jour et sera reconduite lors de la prochaine séance, ce document n'ayant pu être étudié suffisamment à l'avance par les membres du CCAS.

8 – Régularisation d'une aide accordée (Délib. 2018-01-07)

Madame BOURGADE présente aux membres du CCAS, le contexte dans lequel elle a accordé une aide sous forme de bon alimentaire de 100 € à la famille B., sans dépôt de dossier. Cette famille est composée de 2 adultes et de 3 enfants.

Madame BOURGADE explique que ces personnes avant d'être mutées dans la région, étaient affiliées à la MSA de L'Isère et qu'un problème est survenu lors du transfert de leur dossier MSA vers la Gironde, ce qui a entraîné pour le couple, depuis plusieurs mois une perte de revenus, les mettant dans une situation financière très critique.

L'intervention auprès de la MSA de la Gironde de Madame BOURGADE a permis une prise en charge plus rapide.

Un dossier de demande d'aide a cependant été remis à Mme B., car cette famille aux faibles revenus devra être suivie par le CCAS.

Le conseil d'administration **décide** à l'unanimité la régularisation de l'aide de 100 € accordée à la famille B.

9 – Questions diverses

- **Maintien ou suppression de la commission permanente du CCAS**

Madame BOURGADE explique que lors du précédent conseil d'administration, il avait été décidé de créer une commission de 4 membres issue du conseil d'administration pour l'attribution des aides d'urgence.

Il a été décidé à l'unanimité que cette commission n'avait pas lieu d'être reconduite car Madame la Présidente peut délivrer des aides d'urgence jusqu'à 100 €.

- **Repas des aînés 2018 et orientations des manifestations du CCAS**

Le traditionnel repas offert aux saint-morillonnais de 65 ans et plus est reconduit pour l'année 2018. Monsieur BENESE indique que les sorties aux différents cabarets avaient beaucoup plu mais que cette année, il voulait le faire à la salle des fêtes afin de permettre à certaines personnes à mobilité réduite de bénéficier de cette manifestation. L'idée d'une année sur deux à Saint-Morillon pourrait être retenue.

Celui-ci aura donc lieu à la Salle des fêtes en mars en fonction des disponibilités du planning.

- **Bilan des manifestations 2017**

Madame FERNANDEZ présente les différentes manifestations de l'année écoulée.

En mars : le repas des aînés au Grain d'Folie

En avril : la chasse aux œufs

En juillet : la Boum des CM2

En décembre : Noël de l'école et Noël des aînés

Le bilan est positif. Cependant pour le spectacle de Noël destiné aux enfants de l'école, présenté le lundi 18 décembre 2017 par l'association Théâtre Ombre et Lumière « Le rêve de Lumière », n'apparaissait pas adapté aux enfants.

- **Point sur le compte administratif 2017**

Madame BOURGADE présente le compte administratif 2017 dans sa globalité.

Le budget CCAS 2017 ne fait apparaître aucun montant sur la ligne 65748, elle concerne les subventions accordées aux associations (Restos du Cœur, Secours Populaire...).

Il est évoqué qu'une aide pourrait être attribuée en 2018 au Secours Populaire et/ou Restos du Cœur.

Il est demandé pourquoi l'indemnité de régisseur (secrétaire) a autant augmenté, Madame BOURGADE se propose de vérifier et d'en apporter la réponse au prochain conseil d'administration.

Il est demandé à l'ensemble des membres, en prévision du prochain budget, une réflexion sur les actions à mener par le CCAS dans l'année à venir.

- **Partenariat intercommunal avec la commune de Saint-Selve**

Il est proposé par Madame BOURGADE, **un partenariat intercommunal** avec la commune de Saint-Selve concernant « **La Poivre et Sel** » qui propose des manifestations.

Ces activités pourraient être mutualisées avec Saint-morillon. Il y a trois dates de manifestations pour le mois de février : samedi 10/02/2018, pour un goûter spectacle, mardi 13/02/2018 pour une balade en territoire et jeudi 15 février 2018 pour une rencontre littéraire.

Madame BOURGADE souhaite que l'on informe nos aînés afin d'avoir leurs avis.

Proposition **approuvée**.

- **Maintien ou suppression des sorties cinéma**

Le conseil d'administration est d'accord pour continuer de proposer cette sortie. Elle sera organisée par Madame PEREZ qui prendra les inscriptions et mettra les personnes intéressées en contact pour qu'elles puissent faire du covoiturage car la municipalité n'a pas à sa disposition de minibus.

- **Après-midis récréatifs**

Il est indiqué que la mise à disposition de la salle du presbytère pour les après-midi récréatifs est maintenue.

- **Demandes d'aide**

- **Première situation**

Madame BOURGADE explique que Monsieur M., ancien saint-morillonnais est venu en mairie demander un logement social d'urgence car ses parents, habitant Cabanac-et-Villagrains l'ont mis dehors.

Actuellement, il vit dans sa voiture. Madame PEREZ l'a dirigé vers la MDSI afin que l'assistante sociale du secteur puisse l'aider.

Madame FERNANDEZ se propose de reprendre contact avec lui afin de faire le point sur sa situation. Elle fera un compte rendu au conseil d'administration dès qu'elle aura pris contact avec Monsieur M.

- **Deuxième situation**

Famille avec un enfant qui ne paie pas la cantine depuis plusieurs mois. La famille ne donne aucun justificatif de revenu, donc ils doivent payer le prix maximum. Madame GUERIN indique que cette situation doit être signalée auprès de la MDSI de Léognan pour la protection de l'enfance.

Madame BOURGADE va se rapprocher de la famille pour faire le point sur ce dossier, et propose de mettre en attente les factures dues.

- **Réflexions - projets**

Une réflexion est demandée sur un projet intitulé « **Argent de poche** », opération qui donnerait la possibilité aux jeunes âgés de 16 ans et plus de travailler pour la commune en contrepartie d'une aide accordée par le CCAS (exemple donné de rémunération : participation financière pour des heures de conduite – permis B.)

Monsieur LIORET propose une réflexion sur la mise à disposition d'une petite salle ouverte à tous pour diverses activités (exemple donné : belote).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.